

# Éducation et socialisation

Les Cahiers du CERFEE

57 | 2020

Situations de vulnérabilité : paroles, savoirs, pouvoirs - Varia

Dossier

---

## Enfance et vulnérabilité. Ce que la politisation de l'enfance fait au concept de vulnérabilité

*Childhood and Vulnerability. How Politizing Childhood Affects the Concept of Vulnerability*

TAL PITERBRAUT-MERX

<https://doi.org/10.4000/edso.12317>

---

### Résumés

Français English

L'analyse de la place conférée à l'enfance dans les théories du *care* a une vertu *méthodologique* et *critique* : celle de faire apparaître les implications problématiques d'un certain usage du concept de vulnérabilité. L'usage stratégique de la référence à l'enfant au sein de celles-ci est structuré autour d'une double idée : la petite enfance peut fournir une preuve de la vulnérabilité fondamentale, et la relation à la mère permet une prise en charge de la dépendance de l'enfant. Cette double thèse doit faire l'objet d'une réflexion critique. Je propose pour ce faire d'adopter un changement de paradigme : il ne s'agit plus de prendre pour focale la relation dyadique mère-enfant mais d'analyser la condition socio-politique du groupe des enfants. L'assignation de la vulnérabilité de certains groupes sociaux, résultat d'un processus de production institutionnelle, deviendra dès lors saisissable. Cette méthode nouvelle, qui porte un regard critique sur l'emploi du concept de vulnérabilité, se montre attentive à la circulation extra-philosophique des termes philosophiques et en tire les leçons.

The analysis of the place conferred on childhood in the theories of care has a methodological and critical virtue: that of revealing the problematic implications of a certain use of the concept of vulnerability. The strategic use of the reference to the child within these theories is structured around a twofold idea: 1. early childhood can provide evidence of fundamental vulnerability, and 2. the mother-child relationship allows the child's dependency to be dealt with. This double thesis must be critically analyzed. To this end, I propose a paradigm shift: it is no longer a question of focusing on the dyadic mother-child relationship but of analyzing the socio-political condition of the group of children. The assignment of the vulnerability of certain social groups will then become graspable as the result of a process of institutional production. This new methodology, which takes a critical look at the use of the concept of vulnerability, is attentive to the extra-philosophical circulation of philosophical terms and draws lessons from them.



## Entrées d'index

**Mots-clés :** Vulnérabilité, domination des adultes sur les enfants, enfance, autonomie, paternalisme

**Keywords:** Vulnerability, domination of adults over children, childhood, autonomy, paternalism

---

## Texte intégral

# Introduction

- <sup>1</sup> Le concept de vulnérabilité, qui connaît aujourd'hui un essor croissant dans les sciences sociales mais aussi au sein même du champ institutionnel, s'est développé en parallèle en philosophie morale et en particulier dans les théories du *care*<sup>1</sup>. Il vise le plus souvent à mettre en évidence une fragilité inhérente à la condition humaine en raison de son incarnation, qui l'expose à tout un ensemble de risques. Il invite à placer l'accent sur les relations d'interdépendance, et par là à contester la figure du sujet autonome et auto-suffisant, développée notamment dans la philosophie kantienne et libérale. Le concept de vulnérabilité s'érige ainsi en catégorie *critique*.
- <sup>2</sup> La figure de l'enfance possède parfois un rôle stratégique dans la structuration de ce concept. Elle correspond alors à une figure paradigmatique de la vulnérabilité considérée comme « naturelle », qui permet de résister à la tentation utopique d'une résorption totale de la vulnérabilité chez les êtres humains. La condition humaine doit en effet être envisagée comme condition fragile et instable qui met en jeu des réseaux d'interdépendance entre des personnes, sous peine de reconduire un idéal androcentré d'autonomie. Il s'agit donc de se défaire de l'« idéal problématique d'invulnérabilité » (Garrau, 2018, p. 164), et c'est en ce sens que la distinction entre une vulnérabilité « fondamentale » ou « ontologique » et une vulnérabilité « pathologique » ou « problématique », qui découlerait d'une certaine structuration politique de la société<sup>2</sup>, a été maintes fois introduite, pour distinguer entre des états ontologiques et des états découlant de structurations sociales. L'enfance, et en particulier la petite enfance, fonctionne donc comme garde-fou contre les tenant-e-s du tout constructivisme qui penseraient pouvoir éradiquer à terme toute vulnérabilité, notamment à travers des transformations sociales exclusivement.
- <sup>3</sup> À partir de l'analyse du rôle spécifique conféré à l'enfance dans les textes d'une certaine tradition des théories du *care*, et cela en particulier chez Eva Kittay, j'aimerais proposer une réflexion critique autour du concept de vulnérabilité : au-delà des accusations traditionnelles d'essentialisme, ce concept pose problème dès lors qu'il assigne des sujets à un état spécifique, en renonçant à explorer les processus sociaux et politiques qui construisent cette assignation. L'étude de la condition des enfants, qui ne fait que rarement l'objet d'une analyse politique, a ici une vertu *méthodologique* et *critique* : celle de faire apparaître, à l'instar de l'approche d'Hélène Thomas (2010), les implications problématiques d'un certain usage du concept de vulnérabilité, notamment au sein des théories du *care*. En effet, le concept de vulnérabilité, quand il est utilisé pour caractériser un certain groupe de personnes dotées de propriétés naturalisées, semble appeler un certain type de réponse politique – dans le cadre de l'enfance en particulier, celle du maternage –, qui se doit d'être interrogé avec plus d'attention, en prenant notamment en compte le rôle des institutions dans la production du statut matériel et symbolique des individus.

# L'usage stratégique de la référence à l'enfant au sein des théories du *care*

## La figure paradigmatique de la petite enfance

- 4 La figure de l'enfance, et en particulier de la petite enfance, possède dans certaines théories du *care* un rôle pivot dans la spécification du fonctionnement du concept de vulnérabilité : elle permet tout d'abord de remettre en cause, à travers une attention au développement des êtres humains, l'idéal d'autonomie, en ce que l'état enfant constituerait une première étape obligatoire de grande dépendance. De plus, elle institue parfois le couple mère-enfant comme paradigme d'une certaine prise en charge de la vulnérabilité. J'aimerais dans un premier temps revenir sur la manière dont ces deux éléments sont développés au sein des théories mettant en jeu le concept de vulnérabilité, et en particulier des théories du *care*. Je précise dès maintenant que mon analyse ne s'occupe de manière stratégique que d'une certaine tradition au sein des théories du *care*, dont les approches ont pu être critiquées par d'autres théoriciennes pour leur caractère essentialisant, comme le font notamment Joan Tronto et Evelyn Nakano Glenn. Sans vouloir réduire la conflictualité inhérente au champ des travaux sur le *care*, il m'a paru cependant pertinent d'en étudier une version particulièrement saillante en ce qui concerne le rapport à l'enfance, pour mieux mettre en évidence le fonctionnement de cette assignation de certains sujet au statut d'êtres vulnérables, et en découvrir les défaillances.
- 5 Le petit enfant semble livrer de manière irréfutable un exemple de grande dépendance dans l'existence humaine<sup>3</sup>. Il oblige dès lors à penser le caractère processuel de l'avènement de l'autonomie, en ce que tout être humain passe d'abord par le stade de l'enfance. Si tout adulte, pour devenir adulte, a un jour été enfant, alors l'état d'autonomie, défini non plus à partir d'une conception atomiste de l'individu, mais plutôt comme co-construction de celui-ci à travers les relations sociales, correspond à une acquisition, ce qui vient mettre à mal la fiction de l'indépendance libérale. La référence à l'enfance se caractérise dans ces textes par une forme d'indécision, en ce qu'elle comprend des états aussi variés que celui de nourrisson, de la petite enfance et du jeune enfant, sans toujours rendre compte de leur distinction avec précision. L'argument du nourrisson paraît d'autant plus convaincant que cette condition est, contrairement à celle du handicap, universellement partagée, et que l'état de dépendance qu'elle induit est difficilement contestable. Eva Kittay élargit pour sa part sa réflexion à la jeune enfance, qu'elle situe au milieu de tout un ensemble d'états qu'il serait possible de définir, selon une formule développée par Fineman, de « dépendance inéluctable » (*inescapable dependency*) (1995, p. 161-164) :

*L'immatunité du nourrisson et de la petite enfance, la maladie et le handicap qui rend une personne non fonctionnelle, et cela même dans l'environnement le plus favorable, ainsi que la fragilité de la vieillesse avancée, constituent tous des exemples d'une dépendance inéluctable. (Kittay, 1999, p. 29)<sup>4</sup>*

- 6 En quoi ces états, en particulier celui du nourrisson et de la petite enfance, constitueraient-ils des exemples de dépendance inéluctable ? La réponse réside dans l'impossibilité d'envisager des circonstances sociales qui résorberaient entièrement cette dimension de dépendance, celle-ci se muant alors en une forme d'*invariable*. La dimension de volonté ou de désir s'efface devant la conjonction de « facteurs biologiques combinés aux circonstances sociales » (Kittay, 1999, p. 29), faisant de ces états des nécessités. Si Eva Kittay concède la dimension culturelle dans la définition de qui est jeune ou ne l'est pas, elle semble en dernier recours s'appuyer sur l'élément

biologique pour expliquer en quoi ces états relèvent de l'invariable, jouant ainsi le thème philosophique classique des liens entre nature et culture. Il existerait dès lors une forme de mauvaise foi propre aux thèses constructivistes radicales, qui, en contestant la dimension anthropologique de la vulnérabilité, refuseraient d'admettre le caractère d'évidence de l'expérience.

7 Il importe alors d'analyser quelles sont les conditions de vulnérabilité pour le jeune enfant. Il semble nécessaire, dans ce cadre, de reprendre la distinction tracée (Dodds, 2014) entre la *vulnérabilité*, qui correspond à une dimension *ontologique* de tout être humain en tant qu'incarné, et la *dépendance* qui correspond à une forme *spécifique* de vulnérabilité, en tant que c'est une vulnérabilité qui « requiert le soutien d'une personne spécifique (ou d'un groupe de personnes) – c'est-à-dire du soin (*care*) » (p. 182-183). Chaque être humain est vulnérable, mais cette vulnérabilité ne mène pas forcément à un état de dépendance. Pour les jeunes enfants, cette dépendance est inévitable et se déploie dans cinq domaines : physique, cognitif, émotionnel, social et légal. Elle découle du faible développement des différentes capacités : selon une conception finaliste du développement, l'enfant se situerait à un stade liminaire de celui-ci, ce qui expliquerait la nécessité d'une prise en charge spécifique<sup>5</sup>. Ainsi, en l'absence de soins, l'enfant serait incapable de pourvoir à ses *besoins physiques élémentaires*, et serait donc exposé à un état de privation de nourriture et à un risque de mort. Il manque à l'enfant les *capacités cognitives minimales* pour donner un sens au monde qui l'entoure, et donc pour se repérer parmi celui-ci. Enfin, l'enfant a besoin d'un cadre relationnel qui lui permette de développer les *capacités émotionnelles* requises pour évoluer parmi les autres êtres humains. C'est le faible développement de ces trois types de capacités qui empêche les enfants de posséder une autonomie véritable. L'état d'enfant se caractérise donc comme état de manque par rapport à l'état adulte, plus achevé, et cet état apparaît comme un état naturel, en tant qu'il correspond à un développement biologique individuel.

8 Les deux derniers domaines qui rendent compte de la dépendance de l'enfant possèdent alors un statut particulier : ce sont ceux du social et du légal. Ces domaines sont isolés par Susan Dodds en tant qu'ils sont liés à une certaine structuration de la société, sans être tout à fait disjoints des premiers. En effet, c'est parce que les droits et les protections octroyés aux citoyens découlent de leur autonomie que les enfants occupent une place particulière : les enfants sont socialement dépendant-es car dépourvu-es du statut social qui leur permettrait d'être reconnu-es, et incapables d'exprimer leurs besoins spécifiques. De là provient leur dépendance légale, c'est-à-dire leur mise sous tutelle.

9 On retrouve chez Susan Dodds comme chez Eva Kittay la référence à une conjonction entre des éléments biologiques et des éléments sociaux qui rendent compte de la vulnérabilité spécifique des enfants, tel que le statut de mineur-e. Mais chez Susan Dodds le lien de causalité est clairement posé : c'est la constitution psycho-corporelle des enfants qui justifie leur statut social. En soulignant la vulnérabilité spécifique des enfants, Eva Kittay et Susan Dodds souscrivent à un modèle explicatif, qui identifie le biologique au naturel et fait du « naturel » la vérité dernière du social. Ce modèle possède alors pour inconvénient de prévenir toute tentative d'envisager une transformation radicale de cette dépendance, la référence au biologique fonctionnant en effet – et ce fonctionnement est hautement contestable – comme barrière contre le changement. Ce régime ontologique dualiste laisse alors peu de prise à une critique radicale de la condition sociale de l'enfant, en ce qu'il apparaît comme particulièrement difficile de faire le départ entre le biologique et le social au sein de celui-ci. De plus, le même terme de vulnérabilité est utilisé pour faire référence à la fois à une certaine structuration psycho-corporelle et aux conséquences d'un ordre social, mettant sur le même plan des dimensions très différentes, et masquant leurs mécanismes propres.

## Le couple mère-enfant, un couple central

- 10 La référence à l'enfance au sein de ces théories du *care*, qui fonctionne comme preuve de la présence de ladite vulnérabilité chez les êtres humains, s'accompagne alors parfois de l'introduction de la figure de la mère, en tant que celle-ci viendrait prendre en charge la dépendance spécifique de l'enfant. Le couple mère-enfant se voit alors institué en paradigme et référent implicite de la relation de *care*<sup>6</sup>. La relation dyadique mère-enfant, conçue à partir de la relation d'objet (Chodorow, 1978) qui remet en cause l'idée d'un soi possédant des frontières nettes avec autrui, permettrait en effet de penser une forme d'autonomie qui soit relationnelle et non individuelle. Nancy Chodorow souligne ainsi le fait que pour le nourrisson et le petit enfant, la mère ne constitue pas un être séparé mais fonctionne plutôt comme « ego externe » (p. 59). Le soi véritable ne peut se construire qu'à partir de cette action protectrice de la mère à son égard.
- 11 Telle est la direction que prend Eva Kittay lorsqu'elle écrit « Nous sommes tou-tes – de manière égale – l'enfant d'une mère » (Kittay, 1999, p. 25). Cette expression est à comprendre à la fois de manière littérale – nous avons tou-tes été et restons l'enfant d'une mère –, mais également de manière métaphorique, en ce qu'elle vise à mettre l'accent sur les rapports d'interdépendance entre les êtres humains, plutôt que de privilégier une vision de l'égalité sociale fondée sur la possession individuelle de certaines propriétés. Le paradigme de la relation mère-enfant fournirait donc, à travers un geste de renversement, un modèle de compréhension des relations sociales plus adapté que le cadre contractuel<sup>7</sup> : le « maternage<sup>8</sup> » renvoie à la fois à la particularité des liens que nous créons avec certaines personnes, mais également à leur caractère asymétrique et subi, dimension qu'occulte tout à fait l'analyse contractuelle. Ainsi, si la mère ne choisit pas son enfant, elle l'aime non pas en tant qu'enfant en général, mais parce qu'elle possède un lien spécifique à celui-ci, qui dépasse donc le cadre posé par certaines éthiques rationalistes. Une telle proposition constitue une forme de provocation, en ce qu'une sphère traditionnellement considérée comme privée devient un outil heuristique pour analyser les relations sociales et politiques.
- 12 Ériger l'enfant et plus spécifiquement la relation mère-enfant en référent implicite de la relation de *care* a pour inconvénient de faire l'économie d'une analyse plus précise de la condition des enfants. Ce procédé occulte le fait que la délimitation de la période de l'enfance est le résultat d'une construction, et sujette à de nombreux débats. Tel est l'objet des *childhood studies* naissantes<sup>9</sup>, et de l'histoire de l'enfance telle qu'elle a été pratiquée autour de Philippe Ariès (1973), qui tendent à questionner la définition de l'enfance. Il paraît en effet difficile de savoir sur quel critère définitionnel on s'appuie dès lors que l'on parle de l'enfance : s'agit-il d'une définition biologique qui fait référence à un certain développement psycho-physiologique ? Ou bien cela correspond-il à une définition juridique, celle de la minorité ? Ou bien encore se réfère-t-on à un découpage institutionnel tel qu'il est pratiqué par l'école, à travers la mise en place de classes d'âge qui renvoient à autant de niveaux scolaires ? Il semble que la délimitation d'une telle période soit toujours déterminée par une fin postulée, celle de l'âge adulte qui constituerait le stade achevé du développement humain, la vieillesse ne formant qu'une longue sénescence. Cette période est donc envisagée de manière téléologique, et renvoie plus à une fonction sociale qu'à un stade ontologique. L'exemple du nourrisson est dans le cadre d'une telle réflexion intéressant, en ce que sa vulnérabilité spécifique semble de prime abord difficilement contestable. Or ce que je cherche à ébranler n'est pas le fait qu'il pourrait exister une dépendance particulière du nourrisson, mais plutôt de considérer celle-ci comme particulièrement « naturelle » et indépendante de son traitement social. Suivant par-là les apports du courant des *disability studies*<sup>10</sup> qui nous invitent à penser le handicap de manière relationnelle et environnementale, nous pourrions considérer l'état du nourrisson à partir de ses dispositifs de prises en charge. Le caractère construit de l'assignation du groupe enfant à une position de vulnérabilité se dénote plus particulièrement dans l'exemple des jeunes garçons noirs, qui sont systématiquement perçus comme plus âgés et plus responsable de leurs actions que les garçons blancs (Goff *et al.*, 2014), ce qui mène à leur « adultification »<sup>11</sup>. L'attention aux variations perceptives au sein même du groupe des enfants permet alors de dés-essentialiser certaines caractéristiques attribuées à ce groupe : tou-tes les enfants ne



sont pas également considéré-es comme vulnérables. Il semble nécessaire, plutôt que de définir un groupe monolithique, de s'intéresser à la manière dont ce groupe est construit à travers ses perceptions différenciées<sup>12</sup>.

- 13 L'accent mis par certaines philosophes du *care* sur la vulnérabilité spécifique de l'enfance et sur la prise en charge de sa dépendance par la mère pose alors un double problème : il relève tout d'abord d'une forme d'*essentialisme*, en tant qu'à la fois une période de la vie (l'enfance) et une certaine structuration sociale (celle du maternage) sont mises en avant et décrites de manière figée, sans à la fois que sa construction sociale et historique de l'enfance ne soit étudiée et qu'une attention plus grande ne soit portée à la variété des modes de prise en charge des enfants. L'approche pêche également par son goût pour l'*allégorisme* : l'enfance devient un référent métaphorique et universalisable, un concept flou qui s'organise autour de l'oubli du sujet social visé<sup>13</sup>. Enfin, et c'est ce problème que j'aimerais explorer dans une deuxième partie, une telle démarche occulte tout à fait la production matérielle et symbolique de sa vulnérabilité.

## De la nécessité d'un changement de paradigme

### La vulnérabilité et sa réponse politique : le maternage

- 14 Mon hypothèse est la suivante : en naturalisant une certaine définition de l'enfant comme être vulnérable et en concentrant leur regard sur le couple mère-enfant (sans s'intéresser aux institutions qui prennent en charge l'enfance<sup>14</sup>), certaines théoriciennes du *care* s'empêchent de saisir la manière dont l'enfant est institutionnellement construit comme vulnérable, et ne fournissent que peu d'outils pour analyser de manière critique la réponse politique la plus souvent proposée pour remédier à la vulnérabilité de l'enfant, celle du *maternage*<sup>15</sup>.
- 15 Il importe tout d'abord de distinguer la protection paternaliste envisagée par des philosophes libéraux tel que John Rawls et le maternage décrit par certaines théoriciennes du *care*. Le maternage s'éloigne du *paternalisme éducatif*<sup>16</sup> des libéraux à travers deux éléments principaux : la nature enfantine est conçue comme déterminée par son caractère de dépendance et de vulnérabilité, et non par la seule limitation des facultés rationnelles ; le type de réponse politique envisagé pour remédier à cet état ne consiste pas en un traitement coercitif qui pratique une interférence dans les libertés individuelles de la personne, mais en une pratique du soin. Le paternalisme se définit comme « interférence avec la liberté d'action d'une personne justifiée par des raisons qui renvoient exclusivement au bien-être, au bien, au bonheur, aux besoins, aux intérêts ou aux valeurs de la personne ainsi contrainte » (Dworkin, 1983, p. 20). Chez John Rawls, il est pensé comme un traitement juridique exceptionnel par rapport à celui des adultes « normaux », qui vise à prendre en charge la déficience en rationalité de certains individus tels que celle des enfants et des personnes handicapées mentales. La justification de ce traitement se développe le plus souvent de la manière suivante : certains individus tels que les enfants sont incapables de prendre des décisions convenables à eux-mêmes, et cette incapacité risque de nuire à la fois à eux-mêmes et aux personnes qui les entourent. La gestion de leurs libertés est alors déléguée à leurs responsables légaux, c'est-à-dire leurs parents, qui possèdent sur eux un privilège épistémique. John Rawls (1971/1997, p. 285-286) légitime une telle restriction massive des libertés individuelles en arguant du fait que si les enfants étaient des sujets rationnels, ils\* consentiraient à ce dispositif. Peu importe que la situation présente relève de la contrainte, pourvu que cela serve à former un citoyen capable de faire ses propres choix.

- 16 Le maternage de certaines théoriciennes du *care* se détourne d'une telle approche<sup>17</sup>. Tout d'abord, la condition de l'enfance n'est pas conçue comme une seule limitation rationnelle, mais plutôt comme un état de dépendance et de fragilité physique et cognitive. De plus, la solution politique mise en avant, celle du maternage, ne se borne pas à une restriction juridique des libertés individuelles, mais se loge dans une relation de soin qui induit des liens émotionnels et physiques multiples, et qui excède l'idée d'un privilège épistémique de la mère sur l'enfant. Materner, c'est avant tout se soucier de la personne qui reçoit le soin, et l'adapter à celle-ci. Cette pratique semble, plus que ne le font les approches libérales, récuser la rigidité coercitive du paternalisme juridique et se montre apparemment plus respectueuse de l'enfance. L'espace intime de la maison est alors souvent représenté comme un espace refuge.
- 17 À la fois la naturalité de la vulnérabilité infantile et la solution du maternage sont pourtant apparues à certaines théoriciennes du *care* elles-mêmes comme des éléments contestables ; je reprends cette critique pour la prolonger. Pascale Molinier (2012, p. 207) l'écrit « Avant d'être une éthique, le *care* est un travail » et doit donc être analysé à partir de son ancrage institutionnel également, ce que l'usage du paradigme maternel ne rend pas forcément évident. Joan Tronto (1993/2009, p. 149) montre de son côté comment cet accent mis sur le couple mère-enfant construit celui-ci en une réplique du couple romantique, et participe de la croyance au caractère naturellement individuel de la pratique du soin. Il conduit de plus à faire de la mère biologique la seule responsable de l'éducation des enfants, ce qui ne correspond qu'à un certain modèle historiquement et géographiquement situé de celle-ci<sup>18</sup>. En faisant enfin de la relation mère-enfant une métaphore des liens d'interdépendance chez l'adulte, un *continuum* métaphorique est établi entre l'état d'enfant et l'état d'adulte, sans tenir compte de la fracture politico-sociale qui existe entre les deux statuts. Proposer une étude de la condition des enfants doit alors s'accompagner d'une remise en cause de la naturalité de la vulnérabilité et de la solution du maternage qui possède parfois une place ambiguë dans nombre de théories du *care*<sup>19</sup>. Celle-ci nous détourne d'une analyse plus précise des conditions d'existence des enfants, qui étudierait en particulier la manière dont les différentes institutions (État, famille, école) co-produisent le statut d'enfant.

## Pour une politisation de la vulnérabilité de l'enfant

- 18 Envisager une vulnérabilité naturelle de l'enfant, c'est en effet dessiner en creux le pôle adulte (ou de la mère), auquel échoit le rôle de protecteur/ice. Or à la dépendance de l'enfant ne répond pas seulement le travail éducatif de la mère ou des parents, mais aussi de tout un ensemble d'institutions (école, famille, institutions dédiées à la protection de l'enfance) qui visent à remédier à cette dépendance en la transformant en autonomie. La référence à la naturalité de la vulnérabilité de l'enfant risque alors de justifier une certaine organisation des institutions infantiles (École et famille en particulier), sans rendre intelligible le fait que celles-ci pourraient bien être créatrices de ladite vulnérabilité. Il serait possible à l'inverse, et selon une approche foucaldienne, de considérer qu'appartient à la définition contemporaine de l'enfant sa dimension vulnérable, définition produite par tout un ensemble d'institutions sociales qui induisent des vulnérabilités spécifiques, alors qu'elles sont présentées comme censées y remédier<sup>20</sup>. Le changement de paradigme auquel j'enjoins le/la lecteur·ice est alors celui d'une politisation de l'enfance et des relations adulte-enfant, qui pourrait bien trouver sa source dans un parallèle effectué avec les théories féministes qui dénaturalisent la catégorie « femme » et récusent la vision traditionnelle de la famille comme espace intime de protection.
- 19 La « protection de l'enfance », corollaire de sa vulnérabilité<sup>21</sup>, échoit il est vrai en premier lieu à la sphère familiale<sup>22</sup>. Mais, et ce qu'oublie certain-es adeptes du maternage, la pratique du soin s'articule autour de la détermination juridique du statut de la minorité et de la responsabilité légale des parents sur l'enfant. Ce n'est que dans un second temps, si la famille manque à ses obligations, que l'État, par l'intermédiaire des services de protection de

l'enfance, jouera le rôle de relai. Or, même si les données disponibles concernant les violences commises contre les enfants, qu'elles soient d'ordre sexuel, physique, psychologique ou éducatif, sont peu nombreuses<sup>23</sup>, l'effort de dépistage peu présent, et qu'il reste très difficile pour les enfants de dénoncer ces violences<sup>24</sup>, on sait que la famille constitue la sphère dans laquelle la majeure partie des violences commises sur les enfants sont commises<sup>25</sup>. Il semble donc nécessaire de s'intéresser à la manière dont l'institution familiale, et en particulier le statut de la minorité dans la famille, rendent possible ces violences et sont productrices de vulnérabilité chez l'enfant. Pourquoi cette dimension est-elle alors si peu présente dans les analyses de certains théoricien·nes du *care* ? Celles-ci ont pu être critiquées pour leur constitution d'une image irénique de la famille, en contradiction avec la réalité des violences, et en particulier de celles exercées contre les enfants<sup>26</sup>. Le problème principal réside dans le fait que ces violences ne sont pas envisagées comme inhérentes à la structure juridico-symbolique de la relation parents-enfant en particulier, et adulte-enfant en général.

20 À rebours de cette analyse, j'aimerais alors mettre en évidence le fait que non seulement cette incapacité à saisir les causes de la violence que produit l'institution familiale mais aussi la protection de cette violence elle-même émanent d'un usage *naturalisant* du concept de vulnérabilité. En effet, le concept de vulnérabilité, appliqué à des personnes qui font l'objet d'un processus d'essentialisation et d'altérisation, renvoie à un certain imaginaire, celui de leur fragilité supposée. Dans le cadre de l'enfance, il est lié plus spécifiquement à l'attribut d'*innocence* (Kitzinger, 1988) qui vient renforcer encore leur exceptionnalité, et les extraire symboliquement du réseau des relations sociales. Or dire que les enfants seraient des êtres naturellement vulnérables conduit souvent à envisager la nécessité d'un traitement social distinct au nom de leur protection, et à les priver de l'accès à un certain nombre de ressources. Ainsi, Dorothée Dussy (2013) souligne la difficulté qu'ont les enfants victimes d'inceste à nommer à d'autres adultes les agressions subies, parce que, au-delà d'une structure familiale qui leur impose leur silence, ils ne maîtrisent pas le vocabulaire corporel qui leur permettrait de décrire précisément ce qu'ils subissent. Il importerait alors de montrer comment les enfants, qui ne sont pas plus innocent·es que d'autres catégories de personnes, sont volontairement rendus *ignorant·es* par les adultes – en particulier dans les domaines de la politique et de la sexualité. En substituant une analyse structurelle de la domination adulte-enfant à un cadre d'interprétation moral, et donc en passant d'un schème naturaliste à une analyse des conditions politiques et sociales d'existence du groupe enfant, nous pouvons forger les outils utiles pour mettre au jour cette domination spécifique, et nous nous ancrions ainsi dans une perspective émancipatrice. Une partie importante de ce travail doit se fonder sur l'analyse du rôle joué par les institutions dans la production et l'assignation de certains sujets à la catégorie de vulnérabilité. Dans le cas de l'enfance, ces institutions sont plus spécifiquement la famille et l'école qui, rapportées au statut juridique de la minorité, placent l'enfant sous la responsabilité légale des parents. Or c'est ce statut de minorité, censé protéger l'enfant conçu comme vulnérable, qui organise sa difficulté juridique et symbolique à s'élever contre les violences parentales : l'enfant, économiquement et psychiquement dépendant·e, ne peut choisir son lieu de vie et ne peut quitter le domicile familial sans autorisation, il ne peut pas non plus se constituer partie civile dans un procès.

21 Une démarche qui s'intéresserait à la production institutionnelle de la vulnérabilité semble affronter pleinement ces problèmes. Il s'agit ensuite, dans un second temps, après avoir analysé les processus de production d'une vulnérabilité naturalisée, de prêter attention à la manière dont il serait possible de les défaire. Il me semble que cela serait une erreur de penser que le salut pourrait simplement venir d'un réagencement des institutions, celles-ci intervenant directement, comme nous avons voulu le montrer, dans la production symbolique des individus. C'est là l'attitude inverse des théories idéales et non-idéales de la justice<sup>27</sup>. La théorisation philosophique doit alors selon nous prendre plutôt pour but la dérégulation des assignations institutionnelles et symboliques à telle ou telle place dans l'espace social : ce sont aux groupes dominés



eux-mêmes d'effectuer cette opération de dé-rangement, que le discours philosophique vient découvrir et ressaisir. La perspective d'une protection paternaliste ou maternante laisse à l'inverse ces processus intacts. Le registre de la protection favorise en effet, comme le souligne Marie Garrau à partir de Tronto, « une conception victimaire des personnes vulnérables, selon laquelle celles-ci seraient à concevoir comme des victimes impuissantes et privées de toute capacité d'agir »<sup>28</sup>. Il faudrait, à l'inverse d'un tel type de solution, envisager la manière dont les groupes dominés pourraient s'emparer du pouvoir/savoir dont ils sont privés. De la même manière que les campagnes de prévention contre les violences faites aux femmes présentent une image de celles-ci comme vulnérables et passives<sup>29</sup>, les campagnes de protection de l'enfance s'articulent autour d'un schème victimaire. Ainsi, le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV), dans un spot intitulé « L'inceste est un crime » de 2014 montre les activités d'une enfant dans sa vie quotidienne, tandis que la voix *off* indique : « Cette enfant est comme la plupart des enfants. Sage, obéissante, elle est toujours à l'écoute des grandes personnes », affirmant ensuite qu'« elle fera sa première tentative [de suicide] à 12 ans » parce qu'elle est victime d'inceste. De telles campagnes sont problématiques en tant qu'aucun lien n'est tracé entre l'assignation d'un groupe – en l'occurrence ici les enfants – à un certain statut, et les violences subies par ce groupe. Le danger est alors d'instituer une conception de certains groupes comme des sujets passifs et fragiles, que de bienveillantes institutions auraient pour rôle de protéger.

- 22 S'intéresser aux dérégulations matérielles et symboliques du statut de l'enfance conduit à envisager d'une autre manière les liens possibles entre l'(les)enfant(s) et la mère au sein de l'espace familial. Une fois qu'est prise en charge la question de la production de la vulnérabilité, une alliance possible apparaît entre la mère et le(s) enfant(s), en tant que ces deux groupes ont fait historiquement l'objet d'une assignation à la catégorie de vulnérabilité. La révolution dans la sphère familiale doit alors sûrement moins être cherchée dans l'activité du maternage que dans les tentatives pour constituer une coalition politique mère-enfant qui renverserait la forme actuelle de l'institution familiale, en bousculant le concept d'enfance et en reformulant celui de maternité, comme le propose l'article d'Erica Burman (2008). Cette recherche nous mènera alors vers ces autrices et théoriciennes qui, en proposant d'autres modèles de maternité, *queer* et racisées<sup>30</sup>, ébranlent la rigidité de la formule père-mère-enfant et en renouvellent les liens. En effet, si une alliance au sein de l'institution familiale entre la mère et l'enfant ne relève pas de l'évidence ni ne constitue une tâche aisée, tant la mère possède de pouvoir sur l'enfant et tant l'assignation des femmes à la maternité a eu être considérée comme oppressive, il semble urgent de pouvoir en dessiner les modalités et d'en explorer les fonctionnements.

## Conclusion

- 23 Le détour par la politisation des rapports adulte-enfant, à travers le déplacement qu'il opère dans l'analyse du concept de vulnérabilité d'une perspective éthique à une perspective politique, rend possible la formulation d'un certain nombre de critiques vis-à-vis de ce concept. Ce déplacement a une vertu *méthodologique* et *critique* : faire apparaître les angles morts des usages de la vulnérabilité, notamment dans les théories du *care* ; mais il a aussi une vertu *pratique* et *politique*, celui d'une requalification possible des concepts fondamentaux d'autonomie et de dépendance. J'aimerais revenir dans cette conclusion sur la façon dont l'analyse de la vulnérabilité enfantine invite à porter un regard nouveau sur le concept de vulnérabilité, et à interroger le modèle politique induit par celle-ci.
- 24 Il paraît tout d'abord nécessaire de se défaire d'une analyse qui partirait d'une approche ontologique de la vulnérabilité pour interroger ensuite ses implications socio-politiques : celle-ci risque de figer la compréhension des capacités humaines. La lecture ontologique de la vulnérabilité semble en effet proposer une vision unique de ce que seraient les êtres humains, dont l'une des implications serait leur exposition au risque et

au danger. Ces présupposés anthropologiques très lourds me semblent critiquables car ils induisent cette attitude qui consiste à saisir un noyau naturel de vulnérabilité pour asseoir le caractère ontologique de la vulnérabilité humaine. Le cas de l'enfance, censé donner la preuve d'un socle de vulnérabilité commun à l'espèce humaine, est alors paradigmatique d'un tel processus : on se réfère à la vulnérabilité de celle-ci comme à une évidence devant laquelle il ne serait possible que d'acquiescer, et on envisage ensuite sa prise en charge. La méthode adoptée est la suivante : il s'agit de remonter à un noyau « naturel » défini comme un invariant que serait ici la petite enfance ou le nourrisson, qui rend possible, par un étrange processus d'extension, l'application du concept à l'ensemble des êtres humains. Une telle démarche me paraît peu fructueuse en ce qu'elle se heurte à des débats stériles sur le « naturel ».

25 Il me semble au contraire possible de mettre l'accent sur la construction relationnelle de chaque individu, qui fait qu'une certaine définition de l'autonomie comme auto-suffisance est un mythe, sans pour autant céder à l'injonction du « naturel » comme preuve irréfutable. Faire de la vulnérabilité un état naturel, c'est en effet abandonner toute réflexion sur la manière dont des conditions politiques spécifiques *rendent* vulnérables ; c'est se priver d'outils pour les transformer, ce que critiquent d'ailleurs nombres de théoriciennes féministes. Lire l'enfance selon une approche socio-politique nous apprend alors à mieux analyser comment nos perceptions différenciées co-construisent les personnes : tou-te-s les enfants ne sont pas également considéré-e-s comme vulnérables, et les mères ne sont pas les seules personnes à co-agir avec leur dépendance. Partir des processus sociaux et de leurs effets sur les corps permet à la fois d'en évaluer la malléabilité, mais également d'en souligner les implications politiques.

26 L'exploration des méandres politiques d'un certain usage du concept de vulnérabilité m'amène alors à poser cette dernière question : serais-je en train de suggérer qu'il paraît pertinent d'abandonner tout à fait en philosophie un usage critique de celui-ci ? Si le concept de vulnérabilité découle, lorsqu'il est appliqué à l'enfance, de processus d'assignations institutionnelles, il serait imprudent de penser que la production philosophique échappe à ces processus. Ce fait est connu et de nombreuses théoriciennes s'y sont montrées vigilantes : la formation du concept de vulnérabilité se caractérise dans son évolution par « sa circulation entre les sphères institutionnelles<sup>31</sup> et académiques et par ses usages à la fois normatifs, descriptifs et prescriptifs. » (Becquet, 2012/3, p. 52). Hélène Thomas (2010) revient ainsi sur l'« épistémè de la vulnérabilité » qui crée une « émancipation sans sujet » : la désignation de certains groupes – l'autrice s'attachant particulièrement au cas de la pauvreté – comme sujets vulnérables les dépossède du choix de leur résistance possible. Justifier du maintien du concept de vulnérabilité en philosophie morale et politique par la volonté d'édifier une anthropologie anti-libérale<sup>32</sup>, même si une vigilance particulière est portée à ces effets de captage, est alors peut-être insuffisant. L'idée n'est point d'abandonner définitivement le concept de vulnérabilité aux politiques publiques, mais de se détourner d'un usage critique ou normatif de celui-ci qui ne prenne pas en charge au cœur de l'analyse le rôle des processus institutionnels de production matérielle et symbolique. Il ne suffit plus d'être méfiante et de nommer les usages problématiques d'une catégorie : si l'on refuse de laisser aux institutions le monopole de la production du sens de ces catégories, il importe de les attaquer sur leur propre terrain et, en bonne détricoteuses, de défaire en les débusquant ce qui a été produit par elles, et dont la mémoire du processus a été perdue.

## Bibliographie

Ariès, P. (1973). *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris : Editions du Seuil.

Barnes C. et Mercer G. (2010). *Exploring Disability : A Sociological Introduction*. Cambridge : Polity Press.

Béal, C. (2013). Paternalisme éducatif et autonomie. Dans Jean-François Dupeyron (dir.) *Éthique et déontologie dans l'Éducation nationale* (p. 141-154). Paris : Armand Colin, 141-154.

DOI : 10.3917/arco.dupey.2013.01.0141

- Becquet, V. (2012/3). *Les « jeunes vulnérables » : essai de définition*. Agora débats / jeunesses. DOI : 10.3917/agora.062.0051
- Bell, H. (2013). *De la marge au centre*. Paris : Cambourakis.
- Besson, M. (2013). *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques*. Paris : Vrin. DOI : 10.7202/1023705ar
- Brodiez-Dolino, A. (2011). Le concept de vulnérabilité. La Vie des idées. Récupéré de : <http://www.laviedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html>
- Burman, E. (2008). Beyond 'Women vs. Children' or 'WomenandChildren': Engendering Childhood and Reformulating Motherhood. *The International Journal of Children's Rights*, 16, 177-194. DOI : 10.1163/157181808X301773
- Butler, J. (1993). Endangered/Endangering : Schematic Racism and White Paranoia. Dans Robert Gooding-Williams (dir.), *Reading Rodney King/Reading Urban Uprising* (p. 15-22). New-York/Londres : Routledge.
- Butler, J. (2005). *Vie précaire. Les Pouvoirs du deuil et de la violence après le 11 septembre 2001*. Paris : Editions Amsterdam (ouvrage original publié en 2004 sous le titre *Precarious Life: The Powers of Mourning and Violence*. Verso).
- Butler, J. (2010). *Ce qui fait une vie*. Paris : Zone/La Découverte.
- Chodorow, N. (1978). The Reproduction of Mothering: Psychoanalysis and the Sociology of Gender. CA: University of California Press. DOI : 10.1177/0959353502012001551
- Code (1997). *Code Civil*. Paris : Flammarion.
- Dodds, S. (2014). Dependence, Care and Vulnerability. Dans Mackenzie, C., W.A. Rogers et S. Dodds (dir.) *Vulnerability – New Essays in Ethics and Feminist Philosophy*. New York: Oxford University Press, 181-203.
- Dorlin, E. (2017). *Se défendre*. Paris : Zone/La Découverte.
- Dworkin, G. (1983). Paternalism. Dans R. Sartorius (dir.), *Paternalism* (p. 19-34). Minneapolis : University of Minnesota Press. DOI : 10.5840/monist197256119
- Ferguson, A. A. (2000). *Bad Boys: Public Schools in the Making of Black Masculinity*. Ann Arbor : University of Michigan. DOI : 10.3998/mpub.11515236
- Garrau, M. (2009). Le care entre dépendance et domination : l'intérêt de la théorie néorépublicaine pour penser une « caring society ». *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, 4 (2), 25-42.
- Garrau, M. (2011). *L'importance de la vulnérabilité. Essai sur la signification et les implications de la catégorie de vulnérabilité dans la philosophie morale et politique contemporaine* (thèse de doctorat, Université Paris Ouest – Nanterre – La Défense, France).
- Garrau, M. (2018). *Politiques de la vulnérabilité*. Paris : CNRS.
- Goff, P. A. et al. (2014). The Essence of Innocence: Consequences of Dehumanizing Black Children. *Journal of Personality and Social Psychology*, 106(4), 526-545. DOI : 10.1037/a0035663
- Held, V. (2006). *The Ethics of Care : Personal, Political, and Global*. Oxford New York: Oxford University Press. DOI : 10.1093/0195180992.001.0001
- Hill, Collins P. (2000). *Black Feminist Thought*. New York: Routledge.
- Institut Harris (2015). *La maltraitance des enfants*. Récupéré de : [https://enfantbleu.org/wp-content/uploads/2018/04/rapport\\_harris\\_sondage\\_enfantbleu.pdf](https://enfantbleu.org/wp-content/uploads/2018/04/rapport_harris_sondage_enfantbleu.pdf).
- James, A. et James, A. (2008). *Key Concepts in Childhood Studies*. Londres : SAGE. DOI : 10.4135/9781526435613
- Kittay, E. F. (1999). *Love's Labor. Essays on Women, Equality and Dependency*. New York : Routledge.
- Kitzinger, J (1988). Defending Innocence: Ideologies of Childhood. *Feminist Review*, 28, 77- 87. DOI : 10.1057/fr.1988.7
- Lewis, S. (2019). *Full Surrogacy Now : Feminism Against Family*. New York : Verso.
- Lorde, A. (2003). *Sister Outsider - Essais et propos d'Audre Lorde sur la poésie, l'érotisme, le racisme, le sexisme*. Genève, Laval : Éditions Mamamélis et Éditions TROIS.
- Lopez, G. (2013). *Enfants violés et violentés, le scandale ignoré*. Paris : Dunod.

- Marshall, J. D. (1989). Foucault and Education. *Australian Journal of Education*, 33(2), 99-113.  
DOI : 10.1177/168781408903300201
- Maurel, O. (2012). *La violence éducative : un trou noir dans les sciences humaines*. Paris, Edition l'Instant Présent.
- Molinier, P. (2012). Le « care » : ambivalences et indécences. Dans Nicolas Journet (dir.), *La Morale. Éthique et sciences humaines* (p. 36-39). Auxerre : Editions Sciences Humaines, 36-39.
- Mozziconacci, V. (2019a). L'éducation, un paradigme pour concevoir l'autonomie ? *Anthropologie féministe, vulnérabilité et care. Éthique en éducation et en formation*, (7), 30-43.
- Mozziconacci, V. (2019b). « Le personnel est académique ». Pour une subversion féministe de l'université, de la pédagogie à l'institution. *Genre, sexualité & société*, 22.
- Glenn, E. N., (2010). *Forced to Care*. Cambridge : Harvard University Press.  
DOI : 10.2307/j.ctv1p6hnwo
- Noddings, N. (1984). *Caring. A Feminine Approach to Ethics and Moral Education*. Berkeley : University of California Press.  
DOI : 10.1525/9780520957343
- ONU (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. New York, ONU.
- Park Shelley, M. (2013). *Mothering Queerly, Queering Motherhood: Resisting Monomaterialism in Adoptive, Lesbian, Blended and Polygamous Families*. New York: SUNY Press.
- Rawls, J. (1975/1987). *Théorie de la justice*. Paris : Editions du Seuil (ouvrage original publié en 1975 sous le titre *A Theory of Justice*, Harvard : HUP).
- Ruddick, S. (1989). *Maternal Thinking : Toward a Politics of Peace*. Boston : Beacon Press.  
DOI : 10.2307/3177749
- Thomas, H. (2010). *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*. Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant.
- Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*. Paris : La Découverte (ouvrage original publié en 1993 sous le titre *Moral Boundaries: A Political Argument for an Ethic of Care*. New York: CUNY).
- Turmel, A. (2006). De la fatalité de penser la maturation en termes de développement : quelques réflexions. Dans Régine Sirota (dir.), *Éléments pour une sociologie de l'enfance* (p. 63-72). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Varikas, E. (1996). Le personnel est politique : avatars d'une promesse subversive. *Tumultes*, 8, 135-160.

## Notes

1 Sur ce point, consulter l'article d'Axelle Brodiez-Dolino (2011).

2 Par exemple, Marie Garrau définit la vulnérabilité fondamentale comme une « structure d'existence commune » (2018, p. 19), celle-ci pouvant s'intensifier en « vulnérabilités problématiques » de manière inégalitaire à partir de certaines structures sociales. Elle présente (2011, p. 563) dans sa thèse les deux types de vulnérabilité : « la vulnérabilité fondamentale relève d'une catégorie existentielle, intrinsèquement liée à la structure de l'existence humaine comprise comme existence incarnée et relationnelle » tandis que la vulnérabilité problématique « se manifeste sous la forme d'une intensification inégale de la vulnérabilité fondamentale, quand font défaut les conditions auxquelles les sujets peuvent développer une forme minimale d'autonomie ». De la même manière, Judith Butler (2010) distingue la *precarity* de la *precariousness*.

3 Susan Dodds (2014, p. 184) affirme ainsi : « L'archétype de la dépendance humaine est l'inévitable dépendance du très jeune enfant ».

4 Ma traduction.

5 Pour une critique de la conception finaliste du développement humain, consulter l'article d'André Turmel (2006).

6 Voir notamment Nel Noddings (1989) ; Sara Ruddick (1989).

7 Virginia Held (2006, p. 77) écrit ainsi : « Par exemple, lorsque j'ai indiqué que pour tenter de comprendre les relations entre personnes nous pourrions penser à ce dont elles auraient l'air si l'on utilisait comme modèle la relation entre une personne qui tient le rôle de mère et un enfant, plutôt que d'utiliser le modèle plus commun du contrat entre des étrangers aux intérêts propres, j'ai voulu proposer ce modèle alternatif comme exercice de l'imagination. »

8 Le maternage doit être distingué de la maternité : le premier désigne une pratique de soin, le second le fait de porter et donner naissance à un enfant.

9 Voir en particulier Adrian James et Allison James (2008).

10 Voir par exemple Colin Barnes et Geof Mercer (2010).

11 Sur ce point, voir l'étude d'Ann Arnett Ferguson (2000) qui met en évidence la manière dont le comportement des garçons noirs est perçu dans le système scolaire public américain.

12 Judith Butler (2003) revient, à partir du cas de Rodney King, conducteur de taxi afro-américain de 26 ans assassiné, sur cette structuration raciale de la perception. Elle écrit ainsi p. 17 : « Le champ visuel n'est pas neutre quant à la question de la race ; il est lui-même une formation raciale, une épistémè, hégémonique et efficace. »

13 Sur ce point, voir l'article de Vanina Mozziconacci (2019a), dans lequel elle s'intéresse aux travaux de Jennifer Nedelsky et à sa modélisation de l'autonomie à travers la métaphore de l'éducation. Elle cite ainsi Jennifer Nedelsky qui écrit : « le modèle, la métaphore ou le symbole le plus prometteur pour l'autonomie n'est pas la propriété, mais l'éducation des enfants [*childrearing*] ».

14 En contrepoint d'une telle approche, il convient de dire que « si l'autonomie gagne à être rapprochée de l'éducation pour être conceptualisée, c'est si et seulement si l'éducation est appréhendée dans ses différentes échelles de relations. » (Mozziconacci 2019a, p. 40)

15 Vanina Mozziconacci (2019b) propose une discussion critique autour des pédagogies « maternantes » et « *nurturing* ».

16 Sur ce point, voir l'article de Christophe Béal (2013).

\* *iels* : pour « ils / elles », choix orthographique de l'auteure en termes d'écriture inclusive.

17 Il est intéressant de noter que pour Marie Garrau (2009), c'est la politisation du *care* et son institutionnalisation qui essuie particulièrement la critique du paternalisme qu'elle se propose de discuter, plus que les éthiques du *care*.

18 Pour une critique très stimulante d'une telle approche, voir Sophie Lewis (2019).

19 Une même critique est adressée par Eleni Varikas (1996, p. 151) à une telle naturalisation de la famille : « Je ne vais pas commenter ici les raccourcis par lesquels *un* modèle et *une* idéologie de famille, géographiquement et historiquement situées, se projettent cavalièrement dans la nature humaine. Nature humaine dont la résistance mériterait, pour une fois, d'être traitée avec plus de respect, si l'on considère combien il a fallu de siècles de coercition systématique de la part de l'Église et, plus tard, de l'État, pour que la famille acquière ce statut de l'évidence. »

20 Sur ce point, voir James D. Marshall (1989).

21 Il est ainsi écrit dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989 : « ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la *Déclaration des droits de l'enfant*, « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance. »

22 L'article 371-2 du *Code civil*, au chapitre sur l'autorité concernant l'autorité parentale, indique ainsi : « Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur. »

23 Sur ce point, consulter notamment ces deux ouvrages : Gérard Lopez (2013) ; Olivier Maurel (2012).

24 La récolte des données est en effet, pour des raisons légales, soumise au consentement des parents, qui sont pourtant les principaux auteurs-ices des violences.

25 Selon une enquête de l'association L'Enfant bleu, « 68% de ces victimes déclarées font état d'une maltraitance ayant eu lieu au moins en partie dans leur propre famille ». Selon les données statistiques de 2012 du SNATED, autrement connu comme le numéro d'appel 119, « Sur 52 083 auteurs présumés : Dans 94,8 % des cas, l'auteur présumé fait partie de la famille proche / 84,7 % sont des adultes / Dans 8 cas sur 10, il s'agit des parents / 57.6 % sont des femmes (à noter que 46% des enfants concernés vivent chez leur mère). »

26 Ces critiques émanent d'ailleurs autant de théoriciennes féministes extérieures à la tradition du *care* telle que la philosophe libérale Susan Moller Okin (1989) que de théoriciennes du *care* telle que Tronto (2013, p. 76) qui caractérise la violence et en particulier la violence intrafamiliale comme « le côté sombre de la protection définie comme *care* » (ma traduction).

27 Rawls (1975/1987, § 39) distingue la théorie idéale de la justice qui correspond à une théorie de l'obéissance stricte de la théorie non-idéale de la justice qui est une théorie de l'obéissance idéale. Un travail de constitution d'une « théorie non idéale » est un travail qui ne prétend pas élaborer « des principes et des idéaux pour une société *parfaitement juste*, qui auraient ensuite à être directement appliqués ou transposés dans des circonstances concrètes » (Magali Bessone, 2013).

28 Marie Garrau (2011, p. 152-153).

29 Elsa Dorlin (2017, p. 172) explique ainsi que « Depuis une trentaine d'années, les campagnes visuelles, radiophoniques ou télévisuelles portant sur les violences faites aux femmes ont



quasiment toutes rejoué la même et unique scène de violence : elles l'ont répliquée. Actualisant ainsi la vulnérabilité prêtée à la féminité plutôt que de proposer des formes alternatives de féminité et des outils pour répliquer à la violence, ces campagnes publiques ont échoué à prévenir la violence sexiste. »

30 Sur ce point, voir Patricia Hill Collins (2000), Audre Lorde (2003), bell hooks (2017), Shelley M. Park (2013) et Sophie Lewis (2019).

31 Dans le cas particulier de l'enfance, ce processus est manifeste, comme le souligne la création en 2014 par l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) d'un séminaire de recherche intitulé « Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance ».

32 C'est ce que propose Marie Garrau (2018).

---

## ***Pour citer cet article***

### *Référence électronique*

Tal Piterbraut-Merx, « Enfance et vulnérabilité. Ce que la politisation de l'enfance fait au concept de vulnérabilité », *Éducation et socialisation* [En ligne], 57 | 2020, mis en ligne le 18 septembre 2020, consulté le 08 avril 2025. URL : <http://journals.openedition.org/edso/12317> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edso.12317>

---

## ***Auteur***

### **Tal Piterbraut-Merx**

Triangle (UMR 5206) et CRESPPA (UMR 7217)

---

## ***Droits d'auteur***



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.